

Grand-Bassam : aménagement et construction d'une cité au rythme des épidémies de fièvre jaune (1851-1900)

Toily Anicet ZRAN
Maître-Assistant
Département d'Histoire
Université Alassane Ouattara
Anicetzran@yahoo.fr

Résumé

Cet article démontre comment la lutte contre les épidémies de fièvre jaune a constitué le fil conducteur des politiques d'aménagement du territoire de Grand-Bassam, à l'époque coloniale. Érigée en premier chef-lieu de la colonie de Côte d'Ivoire, Grand-Bassam est perçue dès les premières missions d'exploration françaises, comme un site commercial stratégique. Cependant, l'insalubrité liée à son environnement favorise l'émergence de plusieurs meurtrières vagues d'épidémies de fièvre jaune, entre 1851 et 1899. En réponse, le colonisateur initie un train de politiques d'aménagement territorial, actualisées à chaque épisode épidémique. Malgré ces efforts de près d'un demi-siècle, l'hostilité de ce territoire fertile aux poussées épidémiques de la fièvre jaune contraint la France à délocaliser la capitale de la colonie à Bingerville, en 1900. À partir des sources d'archives et des travaux des auteurs antérieurs, l'étude met en relief l'impact des plans de prévention de la fièvre jaune sur la reconfiguration architecturale et environnementale de la ville, à l'époque coloniale.

Mots-clés : Épidémie – Fièvre jaune – Grand-Bassam – politiques d'aménagement.

Grand-Bassam: development and construction of a city at the pace of Yellow fever epidemics (1851-1900)

Abstract

This article demonstrates how the fight against yellow fever epidemics was the common thread of Grand-Bassam land use planning policies during colonial times. Established as the first capital of the colony of Côte d'Ivoire, Grand-Bassam was perceived from the first French exploration missions as a strategic commercial site. However, the insalubrity linked to its environment favours the emergence of several deadly waves of yellow fever epidemics, between 1851 and 1899. In response, the colonizer initiated a series of spatial planning policies, updated with each epidemic episode. Despite these efforts of nearly half a century, the hostility of this fertile territory to epidemic outbreaks of yellow fever forced France to relocate the capital of the colony to Bingerville, in 1900. From archival sources and based on the work of previous authors, the study highlights the impact of yellow fever prevention plans on the architectural and environmental reconfiguration of the city during the colonial era.

Keywords: Epidemic - Yellow fever - Grand-Bassam - development policies.

Introduction

Située sur le littoral de l'actuelle Côte d'Ivoire, Grand-Bassam était dès le XVII^e siècle, la bourgade où s'échangeait, contre les marchandises européennes, la plus grosse quantité d'or (S-P. Ekanza, 1986, p. 145). Implantée à un point de confluence avec le littoral, la lagune Ébrié et l'embouchure du Comoé, ce site séduit la France dans sa stratégie de commerce avec les populations de la côte de l'or. Pour matérialiser son intérêt pour ce site, elle y construit un fort à l'embouchure de la Comoé et y installe des factoreries, notamment celles de la Maison de Régis de Marseille et la Maison Verdier de La Rochelle. Le florissant commerce et l'importance des produits échangés favorisent une installation spontanée de certains commerçants qui font de Grand-Bassam la base de la France sur cette partie de côte. Le dynamisme des échanges qui y ont cours permet aux navires de se ravitailler très rapidement en raison d'un commerce pratiqué toute la journée (P. Trichet, 1995, p. 16). Depuis cette époque, Grand-Bassam est ouverte aux entreprises européennes jusqu'à son annexion par la France, en 1843 (D. Bouche, 1991, p. 44), matérialisée par la construction d'un comptoir la même année. Cet intérêt est réaffirmé, au terme de la conquête coloniale de la Côte d'Ivoire, par son érection en chef-lieu de la colonie en 1893. Cependant, l'insalubrité liée à la situation géographique et au climat de ce site, lui confèrent de mauvaises conditions sanitaires. En 1845, un rapport du chirurgien du fort-Nemours adressé au médecin-chef de la colonie attire son attention sur les inconvénients de ce site. Le rapport note que plusieurs marais unis entre eux par des voies souterraines, formés par un mélange d'eau douce et d'eau salée, d'une étendue imparfaitement connue, vont rependre dans des bois où les broussailles impénétrables alimentent un large foyer d'infection générale continue. Ces marais combinés à la chaleur humide favorisent une morbidité permanente. (C. Wondji, 1972, p. 219). Les risques sanitaires liés à cet environnement sont amplifiés par le climat libéro-dahoméen caractérisé par d'abondantes pluies et l'alternance régulière de saisons pluvieuses et sèches. Cet écosystème, propice

au développement de moustiques et de nombreux autres vecteurs de transmission de maladies tropicales, s'est révélé perméable à une série de foudroyantes épidémies de fièvre jaune qui ont secoué Grand-Bassam entre 1851 et 1899. Malgré les efforts déployés par l'administration coloniale pour assurer la sécurité sanitaire des habitants de cet espace devenu le poumon de son programme colonial, la France décide de délocaliser le chef-lieu de la colonie en 1900, en tirant les conséquences des affres de l'épidémie de 1899, particulièrement violente. En effet, en dépit des risques sanitaires connus, la France s'est accrochée au site de Grand-Bassam pendant plus d'un demi-siècle durant lequel elle fait face à plusieurs épidémies de fièvre jaune en se montrant particulièrement résiliente. Cette résilience s'est traduite par la mise en œuvre de plusieurs plans d'aménagement territorial qui ont façonné le paysage historique de la ville. D'où, la question : comment la lutte contre les épidémies de fièvre jaune a constitué la pierre angulaire des programmes d'aménagement de Grand-Bassam ?

Cette étude vise à montrer que, même si les échanges commerciaux à Grand-Bassam, son érection en première capitale de la colonie de Côte d'Ivoire et l'importance de sa communauté européenne à l'époque coloniale, sont régulièrement convoqués pour relater l'histoire de l'évolution de la « vieille ville », il convient cependant, de relever que la configuration coloniale de cette cité est le résultat des programmes de lutte contre les épidémies de maladies tropicales. Des premières épidémies de fièvre jaune en 1851 à la délocalisation de la capitale en 1900, la vie à Grand-Bassam s'est révélée être un combat perpétuel contre les maladies tropicales. Les politiques de limitation des risques sanitaires ont considérablement impacté la ville dont l'environnement s'est métamorphosé au rythme des réponses aux épidémies de fièvre jaune.

L'étude s'appuie sur une série de sources d'archives collectées au service des Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI). Constituées de lettres, de correspondances entre les gouverneurs, le Ministre des colonies et les commandants de cercles auxquels s'ajoutent des décrets, des arrêtés, des circulaires et des rapports. Ces

sources renseignent sur l'état sanitaire de la colonie, la perception des risques épidémiques, les dispositions pratiques de lutte et de prévention arrêtées par la métropole, mais aussi, et surtout la mise en œuvre des directives sanitaires par l'administration locale. Elles ont été complétées par des publications des auteurs antérieurs qui édifient sur la politique sanitaire coloniale de la France et la santé dans la colonie de Côte d'Ivoire. Le dépouillement et l'analyse de cette documentation permettent d'élaborer cette réflexion autour de trois axes. Le premier évoque les premières épidémies de fièvre jaune et les mesures d'assainissement de Grand-Bassam ; le second aborde les politiques d'assainissements et d'aménagement et, enfin, le troisième point analyse l'impact de l'épidémie de fièvre jaune de 1899 sur la délocalisation de la capitale.

1. Le début des mesures d'assainissement du poste français de Grand-Bassam : une réponse aux premières flambées épidémiques de fièvre jaune (1851 - 1896)

Les premières formes d'aménagement du territoire de Grand-Bassam par les responsables du poste français sont dictées par l'impérieuse nécessité de prévenir la survenue de nouvelles épidémies de fièvre jaune. Même si les risques sanitaires réels liés au site et au climat de Grand-Bassam ont préalablement fait l'objet d'alertes, bien avant l'émergence des premières épidémies de fièvre jaune, elles n'ont pas suscité de mesures particulières de la part des responsables français qui n'en prirent conscience qu'après la vague épidémique. En effet, dès 1845, dans un rapport adressé au chef de la colonie, le service de santé fait mention des périls sanitaires encourus sur ce site. Selon ce rapport :

Plusieurs marais unis entre eux par des voies souterraines, formés par un mélange d'eau douce et d'eau salée, d'une étendue imparfaitement connue, vont se perdre dans des bois ou broussailles impénétrables, où des débris de végétaux, des animaux décomposés, putréfiés alimentent un large foyer d'infection générale et continue. Ce marais et l'humidité conjugaient leurs efforts pour créer une morbidité permanente (C. Wondji, 1972, p. 219).

En clair, l'environnement insalubre de l'implantation du poste français amplifie la vulnérabilité des Européens face aux maladies tropicales. Cette vulnérabilité est très rapidement confirmée par l'émergence d'une épidémie de fièvre jaune au terme de l'année 1851, qui fait ses premières victimes dans la population européenne. Les répliques «de 1852 et 1857 emportèrent plus de la moitié de la population européenne des trois comptoirs, Assinie, Bassam et Dabou» (C. Wondji, 1976, p. 85). Le bilan édifie sur le chaos semé par l'épidémie. En 1857, sur cinquante Européens recensés dans les trois comptoirs d'Assinie, de Grand-Bassam et Dabou, trente-deux meurent et dix doivent être rapatriés¹. L'onde de choc suscitée par les ravages de ces premières vagues épidémiques est violente au point où la population européenne, désemparée face au désastre, croit à l'acharnement d'esprits maléfiques qui habitent les lieux. Le catholicisme qui pénétrait ce territoire concomitamment à l'aventure coloniale devient le refuge de cette population européenne en quête désespérée de la protection divine contre cette maladie face à laquelle elle semblait démunie. Le père Trichet revient sur ces conversions au catholicisme :

Une autre consolation que cette pauvre mission de Grand-Bassam doit à la Vierge Marie, c'est celle de la conversion de plusieurs pécheurs, au milieu de cette épidémie de fièvre jaune qui est venue nous visiter si terriblement pour une première fois ; car un bon tiers de la population européenne a été emportée en quatre mois (P. Trichet, 1995, p. 119).

Ces premières percées de l'épidémie dans les rangs des visiteurs de cette partie de la côte de l'or ont confirmé le risque sanitaire qu'ils tutoyaient. Mais, pour les responsables du poste français, la solution ne fut ni un appel à la conversion à la foi catholique ni un retrait de ce territoire dont l'agressive hostilité s'est révélée tangible. Inquiète, la métropole diligente une mission pour faire le constat de la situation. Le Baron Didelot, chef de division et commandant supérieur des Établissements de la Côte d'Or et du Gabon, effectue

1. Ministère de l'Intérieur, *Grand-Bassam, Bingerville, Abidjan, recherche d'une capitale*, Archives Nationales de Côte d'Ivoire, Abidjan, 1974, p. 15.

une visite des postes français. Cette tournée d'inspection lui permet de prendre la mesure de l'ampleur de l'insalubrité du poste de Grand-Bassam. Son rapport est révélateur du risque sanitaire encouru par les populations :

J'ai été frappé, dès mon arrivée à Grand-Bassam, de l'état d'abandon de ce poste, confusion des bâtiments de toute espèce, jetés comme au hasard, sans ordre et sans régularité, bastions et palissades dans le plus mauvais état, détruits sur plusieurs points, au milieu le vieux blockhaus qui tombe de pourriture et qu'il faut démolir au plus tôt, à côté la grande baraque en bois, plus de mauvaises cases en torchis, délabrées, jetées çà et là...²

Son constat relève des conditions environnementales ouvertes aux crises épidémiques de maladies tropicales. Cette inspection conclut à l'impérieuse nécessité de lutter contre l'insalubrité ambiante. C'est l'aurore des toutes premières mesures d'assainissement de l'environnement du poste de Grand-Bassam. Pour le commandant supérieur des Établissements de la Côte d'Or et du Gabon qui les ordonne, ces mesures constituent le premier niveau de protection contre les maladies tropicales en général, et la fièvre jaune en particulier. Les dispositions qu'il incite à prendre immédiatement sont essentiellement liées à l'assainissement :

J'ai ordonné le rétablissement de la palissade de clôture, en attendant qu'un plan définitif pour la défense du poste ait pu être arrêté et j'ai recommandé de combler, s'il était possible le petit marigot près duquel le poste est établi et dont les dessèchements périodiques sont une cause évidente d'insalubrité grâce au peu de profondeur et d'étendue de ce marigot. Je pense que ce travail n'offrira pas grandes difficultés et que nous remédierons dans une large mesure aux inconvénients du grand marigot pour la santé des habitants en maintenant ses eaux à niveau

2. Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI), Extrait des Archives coloniales, Gabon, 1, 2 b. Série 1FF1, Compte rendu non daté n° 134 de Baron DIDELOT, Le chef de division, commandant supérieur des Établissements de la Côte d'Or et du Gabon, Fernando Po du 2 mars 1862, frégate "la Junon" à propos de sa visite aux comptoirs de la Côte d'Or à son excellence monsieur le ministre de marine et des colonies.

fixe au moyen d'une vanne et en conservant le canal de communication avec la lagune. J'espère, à ma prochaine tournée, pouvoir constater déjà le bénéfice que je crois obtenir de ces travaux auxquels devront suffire les ressources du poste³.

En janvier 1863, le commandant Baron Didelot effectue une nouvelle visite à Grand-Bassam pour constater l'état de réalisation des travaux qu'il avait recommandés en 1862. Au terme de cette visite, il adresse une lettre au ministre de la Marine et des colonies, le 30 janvier 1863, pour lui faire un compte-rendu de la situation sanitaire du poste.

Monsieur le ministre, ainsi que je vous l'ai annoncé par ma lettre du 17 janvier dernier, j'ai quitté Grand-Bassam le 18 janvier après y avoir assuré le service et prescrit les mesures convenables pour éviter toute cause de recrudescence de l'épidémie qui y sévit depuis plus de deux mois et qui paraît être en voie de décroissance⁴.

À l'évidence, la politique de lutte contre la fièvre jaune était axée sur les mesures de lutte contre l'insalubrité. Elles constituaient la meilleure armure de protection dans un contexte où «contre les épidémies et les grandes épidémies tropicales, la médecine fut longtemps impuissante.» (D. Bouche, 1991, p 235). Pour la métropole, éviter autant que peut se faire, que ce site stratégique pour son commerce sur la côte de l'or ne se transforme en «tombeau de l'homme blanc»⁵ était d'une impérieuse nécessité. Des missions d'inspections sont donc régulièrement effectuées par le commandant supérieur des Établissements de la Côte d'Or et du Gabon, pour garder l'œil éveillé sur les directives sanitaires.

Ainsi, le 9 juin 1863, profitant d'une tournée d'inspection, il adresse une autre lettre au ministre de la Marine et des colonies depuis Accra en *Gold Coast*. La teneur de son message traduit sa grande

3. *Id.*

4. ANCI, Extrait des Archives coloniales, Gabon, 1, 2 b. 1863, Côte Occidentales d'Afrique, Chef de division, Série 1FF1, copie de lettre du 30 janvier 1863 de Baron DIDELOT au ministre de la Marine et des colonies.

5. La ruée européenne sur les côtes africaines qui offraient d'énormes avantages en termes de négoce a été contrariée par des épidémies qui ont décimé nombre de ces aventuriers. Lire Jean-Pierre Dozon, «D'un tombeau à l'autre», *Cahiers d'Études africaines*, XXXI (1-2), p. 135-157.

satisfaction au regard de la nette amélioration du cadre de vie. Il rassure sa hiérarchie que le bond qualitatif opéré par les travaux d'aménagement a reconfiguré le paysage de la cité et offre désormais un environnement nettement plus sûr et plus agréable. À la limite des éloges, ses dithyrambiques commentaires démontrent la transformation de l'environnement :

[...] j'ai trouvé des progrès d'ordre, de propreté, de bonne tenue dans ce comptoir dont l'état d'abandon m'avait si péniblement impressionné l'an dernier; il y a d'autant plus de mérite à ceux auxquels cet état de choses est dû qu'ils ont eu à travers une longue période d'épidémie pendant laquelle tous les services étaient réduits à néant. Ce n'est pas à dire que ce poste ne soit brillant ni flatteur pour mon amour propre. Il s'en faut de beaucoup, mais enfin, il y a sur le passé un mieux relatif très sensible que j'ai constaté avec plaisir. La palissade d'enceinte et les bastions ont été refaits, le cimetière dégagé et fermé d'une clôture, une route a été ouverte pour communiquer directement avec le village de Grand-Bassam [...]⁶.

Au regard de sa description de la situation, la lutte contre les épidémies de fièvre jaune a remodelé l'aspect de ce poste. La réfection de la palissade d'enceinte du quartier de résidence des Européens, la fermeture du cimetière, l'amélioration de la voie de communication avec le village des autochtones, etc., ont conféré une nouvelle allure à Grand-Bassam, qui tranche avec celle du poste délabré où régnaient l'insalubrité et le désordre à l'époque des premières épidémies.

Mais ces bonnes nouvelles qui auguraient d'une présence plus marquée de l'administration coloniale ne suffiront à la maintenir. Le retrait de la France de Grand-Bassam au début des années 1870 donne un coup d'arrêt à ces premières politiques d'assainissement. En effet, la guerre de 1870 qui a nécessité des efforts financiers importants a réduit la marge de manœuvre de la France dans le cadre

6. ANCI, Extrait des Archives coloniales, Gabon, 1, 2 b, Établissement de la Côte d'Or et du Gabon, commandant supérieur, Mouvement des colonies, 1er bureau, Série 1 FF1 lettre n° 131 : Établissement de la Côte d'Or, Inspection du commandant supérieur, Baron DIDELOT. Accra, le 9 juin 1863, Frégate la "Junon" à son excellence monsieur le ministre de la Marine et des colonies.

de son aventure sur les côtes africaines. La défaite qui lui est infligée va sonner le coup d'arrêt de ses projets d'outre-mer. Elle se retrouve confrontée à une triple difficulté manifestée par un effondrement politique, une déroute militaire et une occupation étrangère avec l'amputation de ses provinces de l'Est (J. Meyer et al., 1991, p. 537). En conséquence, Assinie et Grand-Bassam sont abandonnés en janvier 1874 (J. Meyer et al., 1991, p. 564). Mais en réalité, la défaite n'a fait que hâter une décision antérieure de la France d'évacuer les deux comptoirs de la Côte de l'Or. En se retirant, elle cède les bâtiments publics d'Assinie à des maisons de commerce anglaises et ceux de Grand-Bassam à une maison hollandaise représentée par un gérant français, Arthur Verdier (D. Bouche, 1991, p. 46).

Mais ce retrait est de courte durée face à la nouvelle donne qui va régir les relations internationales au sortir du Congrès de Berlin de 1884-1885. En effet, la ruée coloniale entérinée par ce Congrès conduit la France à rebrousser chemin, cette fois, dans le cadre d'une véritable politique coloniale. Dès ses premières offensives de conquête de cette partie de la côte, Grand-Bassam est érigé en capitale de sa nouvelle colonie après la déclaration de la colonie de Côte d'Ivoire le 10 mars 1893. L'érection de ce poste en chef-lieu inaugure l'ère des travaux d'aménagement de la ville, avec en ligne de mire la prévention de la fièvre jaune.

2. Les plans d'aménagement et d'assainissement de la capitale de la colonie : la construction un rempart architectural contre la fièvre jaune (1893-1899)

Dès l'annexion du territoire ivoirien officialisée par déclaration de la colonie de Côte d'Ivoire par la France, Grand-Bassam est choisie pour abriter le siège de l'administration coloniale. Elle cumule de ce fait, le double statut de capitale politique et économique. La confirmation de ce statut s'est traduite par la mise en route des travaux d'aménagement pour lui conférer une plus belle allure. Deux années après le début des premiers travaux, la ville s'est considérablement métamorphosée. Un secteur administratif et les domiciles des

agents qui y sont affectés sont sortis de terre. En effet, «depuis 1893, beaucoup de bâtiments administratifs ont été construits : le palais du gouverneur, bâtiment en matériaux préfabriqués et montés en 1893. Le bureau de la poste et le service des douanes, eux aussi en préfabriqués, montés en 1894» (P. Touzard, 1987, p. 124-125). En l'espace de quelques années, un quartier, abritant une cité administrative, les logements des fonctionnaires et de la population européenne, construit en bordure de mer, change le paysage de la petite cité. Ce marquage du territoire ivoirien par la France entraîne de fait, une augmentation significative de la population française à Bassam. Cette nouvelle donne conduit les autorités à prendre des initiatives pour prévenir les maladies épidémiques tropicales, notamment la fièvre jaune dont le souvenir des ravages restait encore vif dans les mémoires.

Pour matérialiser son projet, l'administration coloniale initie à partir de 1897, plusieurs plans d'assainissement et d'aménagement de la capitale coloniale. L'une des premières et vigoureuses mesures a consisté à la destruction des paillotes fichées comme des niches de certaines maladies tropicales. L'Arrêté en date du 30 juin 1897 qui met fin à leur construction est explicite :

Considérant que les constructions dites de paillotes constituent un danger permanent d'incident, en même temps qu'un élément de propagation pour les épidémies, par suite de leur installation défectueuse sous le rapport du service d'hygiène. Considérant qu'il importe, dès lors, de restreindre, autant que possible, l'ensemble de ces constructions, surtout dans les principaux cercles de la colonie aussi bien dans l'intérêt de la sécurité publique qu'au point de vue de l'assainissement des villes⁷.

Ces dispositions sont étendues à Assinie et Grand-Lahou qui, avec Grand-Bassam, constituent des centres urbains de forte concentration des Européens et situés, tous les trois, entre la mer

7. ANCI, 1897, Arrêté du 30 juin 1897 interdisant la construction de paillotes à Grand-Bassam, Assinie et Grand-Lahou, p. 4.

et la lagune⁸. Pour renforcer cette sécurité sanitaire, un nouveau modèle de construction des maisons est proposé. Celui-ci ne vise pas la liquidation d'un passé appelé à disparaître rapidement, mais intervient comme une réponse nécessaire aux recrudescences épidémies (L-P. Aujoulat, 1969, p. 122). L'objet visé étant de vider l'espace urbain de tous les signes jugés responsables de l'insalubrité (A. Sinou, 1991, p. 232).

Les nouveaux matériaux de construction préconisés sont en «dur» pour prévaloir une sécurité du point de vue du climat et du sol et garantir le confort. Ces constructions se font désormais en pierre, en brique, en fer ou en bois avec un toit en tôles ou en tuiles⁹.

En plus de cette mesure de destruction et d'interdiction de construction des paillotes, l'administration coloniale s'attaque à la gestion de l'insalubrité urbaine qui pose un véritable problème d'hygiène publique. Les dispositions arrêtées à ce niveau se déclinent en nettoyage de la ville, à la gestion des ordures ménagères et à l'entretien des maisons, des places publiques et du cimetière (A. B. Adoffi, 2017, p. 16). C'est donc une réponse aux désordres urbains qui vise à promouvoir l'hygiène urbaine et la lutte contre les maladies liées à l'insalubrité.

La gestion des ordures ménagères est encadrée par un Arrêté du gouverneur L. Mouttet¹⁰ qui définit les attitudes des populations ainsi que le matériel à utiliser pour la collecte des ordures ménagères. Cet Arrêté invite les populations à nettoyer les rues et à proscrire l'utilisation des fosses et des puits pour éliminer leurs déchets. Aussi, toutes les balayures et les ordures ménagères sont-elles acheminées aux points de décharges indiqués par l'administration¹¹. Les tinettes sont prescrites comme l'instrument standard de collecte des déchets ménagers. Cette réglementation officialise un mode d'assainissement

8. ANCI, 1897, Article 1er de l'arrêté du 30 juin 1897 interdisant la construction de paillotes à Grand-Bassam, Assinie et Grand-Lahou, p. 4.

9. *Id.*

10. ANCI, 1898, Arrêté du 28 janvier 1898 réglementant la voirie à Grand-Bassam, p. 5.

11. ANCI, 1898, Article 2e de l'Arrêté du 28 janvier réglementant la voirie à Grand-Bassam, p. 5.

de la ville par l'instauration de la gestion des ordures qui ne sont plus déversées de façon éparsée sur différents espaces de la ville ou empilées à proximité des concessions.

Après sa nomination à la tête de la colonie en 1898, le gouverneur Roberdeau prend un autre arrêté en 1899 dont l'objectif est de contraindre les populations à vider, elles-mêmes, leurs déchets ; chaque jour avant sept heures du matin¹². Une sorte de synchronisation de la gestion des ordures ménagères qui facilite leur gestion et fait adhérer tous les habitants à l'esprit d'assainissement. Ce train de mesures et ces politiques d'aménagement, qui condamnent les formes urbaines insalubres afin de contenir, lutter et prévenir les crises sanitaires, visent à donner une image de propreté, d'esthétique à Grand-Bassam et de maintenir la capitale coloniale dans un état sanitaire excellent (J.N Coulibaly, 1982, p. 190).

Par ailleurs, l'article premier de l'Arrêté dispose que les habitants de Grand-Bassam sont tenus de maintenir les rues en état de propreté au droit de leurs habitations. Aussi doivent-ils éviter l'utilisation des fosses fixes, puisards et autres dans leurs concessions pour éliminer les immondices. Quant aux immondices provenant du nettoyage des rues et des habitations, elles sont transportées et déversées sur des sites validés par l'administration¹³.

En outre, tout comme l'enlèvement des ordures ménagères, la question du déplacement du cimetière de Grand-Bassam s'est posée dans ce projet d'aménagement de la ville. En effet, la situation géographique du cimetière en bordure de mer, à l'ouest de la ville, est problématique du point de vue de l'hygiène et de la salubrité¹⁴. Son déplacement répondait au double souci d'éviter que l'océan ne l'engloutisse et de préserver la qualité de l'eau dans la capitale coloniale.

12. ANCI, 1899, Article 1er de l'Arrêté du 7 novembre modifiant la réglementation des mesures de voirie à Grand-Bassam, p. 15.

13. JOCI 1898, Article 2e de l'Arrêté du 28 janvier réglementant la voirie à Grand-Bassam, p. 5.

14. JOCI 1899, Décision du 6 juillet 1899 nommant une commission chargée de déterminer un nouvel emplacement pour le cimetière de Grand-Bassam.

Au terme de tous ces travaux d'aménagement, la cité de Grand-Bassam avait fait peau neuve et assumait pleinement son statut de capitale administrative et économique de la colonie. La construction d'une cité administrative, la réglementation de la construction des maisons dans le quartier français, les mesures d'assainissement du village des autochtones et les procédures de gestion des ordures ménagères et de l'hygiène publique ont conféré une architecture à la capitale qui tranche drastiquement avec celle de la période précoloniale. Le souci de prévenir de nouvelles épidémies de fièvre jaune a servi la politique de modernisation de ce centre.

Pourtant, malgré le déploiement de cette énergie et la multiplication des mesures de prévention, la capitale coloniale est à nouveau secouée par une nouvelle épidémie de fièvre jaune.

3. La résurgence de la fièvre jaune à Grand-Bassam et la délocalisation du chef-lieu de la colonie à Bingerville (1899-1900)

Consciente du risque de flambée épidémique dans cette zone depuis les premières épidémies de fièvre jaune, l'administration coloniale a entrepris une série de travaux d'aménagement et d'assainissement à titre préventif. Ces travaux qui ont reconfiguré le paysage de la ville visaient à en faire un rempart contre la fièvre jaune. Mais tous ces efforts de près d'un demi-siècle seront contrariés par le déclenchement d'une nouvelle épidémie, plus meurtrière que les précédentes. C'est la douche froide après l'espoir d'avoir pacifié la zone.

En effet, après plusieurs années de répit et d'accalmie, une épidémie de fièvre jaune d'une violence sans précédent assiège la capitale coloniale de Côte d'Ivoire au début du deuxième trimestre de l'année 1899, précisément à la fin du mois d'avril. Le mois de mai est un désastre pour la mission catholique qui enregistre une succession de décès. La première victime est le Préfet Apostolique qui meurt le 13 mai. Du 17 au 24 mai, six morts sont enregistrés dont trois respectivement le 17, le 18 et le 24. Le sombre tableau du bilan de ce

mois de mai fait état de quatre prêtres et une Sœur décédés en douze jours (R.F. Guilcher, 1956, p. 163). C'est l'effroi et la consternation au sein de la société des missions africaines durement éprouvée.

Dans une lettre adressée au Père Planque, Supérieur de la société de Lyon, le Préfet apostolique, P. Alexandre Hamard écrit : « Pauvre mission ! Elle ne date que d'hier et son histoire est déjà un long martyrologe. Depuis 1899, quinze missionnaires ont payé de leur vie leur dévouement à la Côte d'Ivoire » (R.F. Guilcher, 1956, p. 163).

Mais les ravages de la fièvre jaune en cette année 1899 ne se sont pas limités aux seuls missionnaires. Bien au contraire, les communautés africaine et européenne sont celles qui ont payé le lourd tribut. Le taux de décès au sein de ces populations est amplement révélateur de la gravité de cette crise sanitaire face à laquelle aucune communauté n'était immunisée. L'épidémie qui a débuté à la fin du mois d'avril a progressivement déroulé son rouleau compresseur avec des vagues meurtrières successives. « Celle de juillet-août 1899 décima près de 75 % de la population blanche (sur 40 Européens, 25 succombèrent) ; 3000 Africains y trouvaient la mort. » (J.N. Coulibaly, 1982, p 186). La détresse est à la mesure de l'effroyable bilan humain. Le désastre causé par les épidémies de fièvre jaune du milieu de l'année 1899 contraint les autorités coloniales à adopter des mesures inédites.

La plus importante et la plus énergique est la promulgation de la police sanitaire dans la colonie le 10 octobre 1899 par le vice-gouverneur N. Ribes¹⁵. C'est une mesure administrative qui vise à lutter contre la maladie en freinant sa propagation dans la colonie et à Grand-Bassam. Cette circulaire acclimate les différentes réglementations sanitaires françaises aux conventions sanitaires de Dresde. Ce règlement constitue l'aboutissement d'une stratégie de lutte contre des maladies pestilentiennes fréquentes dans les colonies. L'objectif étant de conformer la gestion de la santé publique dans les territoires d'Outre-mer à la législation sanitaire en vigueur en France. De ce fait, la circulaire dispose que :

15. JOCI du 15 octobre 1899, Arrêté promulguant dans la colonie le décret du 20 juillet 1899 portant modification au décret du 31 mars 1897, sur la police sanitaire maritime dans les colonies et pays de protectorat, p. 1.

Le choléra, la fièvre jaune et la peste sont les seules maladies pestilentiennes exotiques qui, aux colonies et dans les pays de protectorat, déterminent l'application de mesures sanitaires permanentes. D'autres maladies graves, transmissibles et importables, peuvent être l'objet de précautions spéciales, particulières à certaines régions. Il exige également que des mesures de précaution puissent être prises contre un navire dont les conditions hygiéniques sont jugées dangereuses par l'autorité sanitaire¹⁶.

En Côte d'Ivoire, la réglementation relative à la police sanitaire a institué une surveillance des navires à l'arrivée, à l'escale et en transit, par les services de la police sanitaire. Ces services étaient composés des autorités et des médecins sanitaires, des médecins sanitaires maritimes, des conseils sanitaires et des comités et commissions d'hygiène. Les services sanitaires étaient placés sous l'autorité du chef du service de santé, le médecin Mondon, par ailleurs directeur de la santé. Il veillait sur la salubrité de la colonie ainsi que l'hygiène publique. Il était aidé des agents sanitaires qu'étaient les agents principaux de la santé, les agents ordinaires de la santé, les sous-agents de la santé, le médecin du lazaret et le gardien du lazaret. C'est ce personnel qui était habilité à veiller à une meilleure observation des prescriptions de l'arrêté¹⁷.

Cependant, bien qu'observée à Grand-Bassam et sur toute la bande côtière, la police sanitaire n'atténua pas la peur qui tétanise le colonisateur. La terreur semée par l'épidémie de 1899, au lendemain des grands travaux d'assainissement et d'aménagement de la ville, conduisit les responsables français à se résigner à délocaliser le chef-lieu de colonie sur un autre site propice à garantir la sécurité sanitaire de ses fonctionnaires. L'épidémie de 1899 va définitivement sceller le sort de Grand-Bassam déjà en sursis au regard des risques sanitaires liés à l'environnement.

L'insalubrité de la ville de Grand-Bassam liée à son site et son climat et la nécessité de transférer la capitale de la colonie en un lieu plus favorable avaient déjà été perçues par Binger lorsqu'il fut nommé premier

16. ANCI, 1899, n° 13

17. ANCI, 1899, p. 1.

gouverneur de la Côte Ivoire en 1893. Mais le problème du transfert se posa avec une extrême urgence quand des épidémies de fièvre jaune de plus en plus meurtrières créèrent le désarroi dans la population urbaine (C. Wondji, 1976, p. 85).

En effet, bien avant le déluge épidémique de 1899, la question de la délocalisation de la capitale était discutée par l'administration coloniale.

La recherche d'un site plus favorable que Bassam capitale défectueuse commence véritablement autour de 1897 avec un rapport des services de Santé de la colonie qui attira l'attention sur le plateau de Drewin situé à l'ouest de Sassandra. Malgré les bonnes conditions de salubrité de la Côte rocheuse de l'Ouest, le gouverneur Mouttet s'opposa au choix de Drewin, site trop éloigné de la lagune Ébrié, « lieu géométrique de l'activité commerciale » de la Côte Ivoire. Grand-Bassam qui se trouvait sur cet axe fondamental présentait pour le gouverneur des avantages économiques et politiques supérieurs : la lagune de Grand-Bassam, lagune Potou et Comoé absorbaient les deux tiers du commerce total de la colonie ; une colonie comme la Côte Ivoire ne pouvait se permettre de dissocier capitale administrative et capitale commerciale ; donc l'emplacement de la capitale commerciale, siège des principales firmes, sera forcément compris entre embouchure et extrémité ouest de la lagune (C. Wondji, 1976, p. 85-86).

C'est fort de ses rares atouts stratégiques que Grand-Bassam a conservé son statut de capitale en contraignant le colonisateur à faire bon cœur contre mauvaise fortune. Pour créer les conditions propices à la pérennisation de leur installation sur ce site, les Français ont multiplié les efforts d'assainissement et d'aménagement de ce territoire en 1862, 1894, 1897 et 1898, soit avant et après la déclaration de la colonie. Mais la déferlante épidémie de 1899 qui a liquéfié toute la débauche d'énergie va plonger les populations dans une anxiété permanente et une hantise d'une autre épidémie. Le chef-lieu de la colonie devient un lieu dangereux sur lequel plane au quotidien, le spectre d'une épidémie de fièvre jaune. Dans ce contexte de peur panique qui gagne même les autorités coloniales, ces dernières s'engagent à partir de Grand-Bassam. Le secrétaire

général de la colonie, Capest rédige en son nom, un rapport en juin 1899, dans lequel il est particulièrement insistant sur l'impérieuse nécessité de transférer de la capitale sur un autre site (P. Toussard, 1987, p. 125). À la peur physique qui provoque la fuite devant l'épidémie et ses ravages, s'ajoutent l'angoisse et le sentiment tragique d'une mort imminente. Émotion et panique collective donnent ainsi une autre mesure de l'importance du phénomène. Alarmantes et angoissantes, telles sont les informations officielles contenues dans les câblogrammes. Au cours de l'épidémie de 1899, le gouverneur de la Côte d'Ivoire, en même temps qu'il transmet au ministre des Colonies le nombre et le nom des Européens décédés, insiste avec force sur l'extraordinaire puissance du fléau (C. Wondji, 1972, p. 209). La résurgence de ce fléau et l'inefficacité de la lutte organisée en vue de le juguler pesèrent lourdement sur l'avenir immédiat de Grand-Bassam. On jugea préférable de transférer la capitale sous le ciel le plus clément¹⁸.

Cependant, malgré les ravages des différents épisodes épidémiques, le désir de la France de partir de Grand-Bassam ne rencontrait pas les aspirations des commerçants qui percevaient cette décision comme une erreur. Ainsi tentaient-ils de s'y opposer en suggérant de ne pas abandonner Grand-Bassam qui restait le principal port du pays, mais de remédier à l'insalubrité de la ville en assainissant la région¹⁹. Au regard de cette suggestion pertinente pour les autorités, la recherche d'un site sécurisé intégrait l'idée de ne pas s'éloigner de Grand-Bassam. Du coup, Abidjan et Adjamé-Santé, qui répondaient tous deux à ce critère, se retrouvent au cœur du débat sur le choix du nouveau chef-lieu de la colonie. Pour le ministère des Colonies, Abidjan offrait le meilleur profil du point de vue économique. Mais le gouvernement était quant à lui favorable au plateau Adjamé-Santé, plus aéré que celui d'Abidjan et situé à trente-cinq kilomètres de Bassam (P. Toussard, 1987, p. 80). En effet, pour demeurer proche de Grand-Bassam et satisfaire les attentes des commerçants, la métropole opte pour le site d'Abidjan qu'elle trouve intéressant non

18. Ministère de l'Intérieur, *op. cit.*, p. 28.

19. *Ibid.*, p. 34.

seulement au point de vue de la salubrité, mais de sa position favorable pour la création d'un port. Cette décision se heurte à la vision des hygiénistes et le service de santé de la colonie qui optent plutôt pour Adjamé-Santé (L. Ogodo, 1983, p. 80). Sur recommandations de ces derniers, le gouvernement local propose au ministère des colonies, dans son rapport du 20 juillet, le transfert de la capitale à Adjamé-Santé.

En 1900, le ministère des colonies tranche en adoptant une décision censée satisfaire tous les acteurs de l'aventure coloniale. Il décide de délocaliser l'administration à Adjamé-Santé, lieu plus aéré, tout en gardant le commerce à Grand-Bassam²⁰. En application de cette décision, le 25 novembre 1900, le Gouvernement s'installe à Adjamé-Santé qui devient le nouveau chef-lieu de la colonie. Dans la foulée, il rebaptise ce site auquel il donne le nom de Bingerville en hommage à Binger, premier gouverneur de la colonie (J. N. Coulibaly, 1982, p. 187). Par cette décision, la fièvre jaune venait ainsi de reléguer Grand-Bassam au rang d'ancienne capitale de la colonie. Même si dans une dépêche du 24 janvier 1900, le Ministre des Colonies, Albert Decrais, soulignait au Gouverneur de la Côte d'Ivoire le caractère provisoire des installations à Bingerville²¹, Grand-Bassam ne renouera plus avec le statut de capitale.

Conclusion

Cette étude a mis en relief les multiples efforts déployés par la France pour aménager le territoire de Grand-Bassam; hostile du point de vue sanitaire, mais qui présentait un intérêt stratégique pour son commerce sur la Côte de Por. Érigé en chef-lieu de la colonie de Côte d'Ivoire 1893, le destin de Grand-Bassam bascule avec l'émergence de l'épidémie de 1899 qui contraint les autorités coloniales à délocaliser la capitale qui ne retournera plus jamais à Bassam. L'histoire de Grand-Bassam au début du mouvement de la colonisation française en Côte d'Ivoire est intimement liée à l'histoire

20. *Id.*

21. *Id.*

d'une lutte permanente contre la fièvre jaune dont les récurrentes flambées épidémiques, entre 1850 et 1900, n'ont épargné aucune catégorie des populations qui habitaient ce site. Fonctionnaires coloniaux, médecins, missionnaires, commerçants européens et populations locales, tous ont payé le lourd tribut de leur présence dans cet environnement pathogène. Les politiques d'aménagement de ce site ont toutes ou presque, été élaborées dans l'optique de prévenir ces épidémies de fièvre jaune. C'est donc cet objectif qui a influencé l'évolution du plan architectural de la ville et son paysage. La destruction des paillotes qui y pullulaient, la réfection des palissades d'enceinte et des bastions, la fermeture du cimetière, le remblayage des marigots au cœur de la ville, les politiques d'hygiène urbaine traduites par la gestion collective des ordures ménagères et l'entretien des rues, l'interdiction de l'utilisation des fosses, puisards et autres moyens utilisés pour gérer les immondices, ont donné un nouveau visage à cette ville dont l'insalubrité faisait l'unanimité quelques années en arrière. Mais tous ces efforts, douchés par la résurgence de l'épidémie de fièvre jaune en 1899, d'une amplitude inédite, a convaincu le colonisateur de l'impérieuse nécessité de délocaliser la capitale. En définitive, l'histoire coloniale de cette cité devenue très tôt le repère de la France en Côte d'Ivoire avant de perdre ce privilège, révèle l'impact que peuvent avoir des épidémies sur le destin des villages, des cités, des villes, des pays, etc.

Sources et bibliographie

1. Sources

Archives Nationales de Côte d'Ivoire

- Comptes rendus et Rapports

Extrait des Archives coloniales, Gabon, 1, 2 b. Série 1FF1, Compte rendu non daté n° 134 de Baron DIDELOT, Le chef de division, commandant supérieur des Établissements de la Côte d'Or et du Gabon, Fernando Po du 2 mars 1862, frégate «la Junon» à propos

de sa visite aux comptoirs de la Côte d'Or à son excellence monsieur le ministre de marine et des colonies.

Extrait des Archives coloniales, Gabon, 1, 2 b, Établissement de la Côte d'Or et du Gabon, commandant supérieur, Mouvement des colonies, 1er bureau, Série 1 FF1 lettre n° 131 : Établissement de la Côte d'Or, Inspection du commandant supérieur, Baron DIDELOT. Accra, le 9 juin 1863, Frégate « la Junon » à son excellence monsieur le ministre de la Marine et des colonies.

Ministère de l'Intérieur, 1974, Grand-Bassam, Bingerville, Abidjan, recherche d'une capitale. Archives Nationales de Côte d'Ivoire, Abidjan.

Rapport du 20 juillet 1899, du Ministre des Colonies Albert DECRAIS au Président de la République française suivi d'un décret portant modification du décret du 31 mars 1897, sur la police sanitaire maritime dans les colonies et pays de protectorat.

- Arrêtés

Arrêté du 30 juin 1897 interdisant la construction de paillotes à Grand-Bassam, Assinie et Grand-Lahou.

Arrêté du 28 janvier 1898 réglementant la voirie à Grand-Bassam.

Arrêté du 7 novembre modifiant la réglementation des mesures de voirie à Grand-Bassam.

Arrêté du 15 octobre 1899 promulguant dans la colonie, le décret du 20 juillet 1899 portant modification au décret du 31 mars 1897, sur la police sanitaire maritime dans les colonies et pays de protectorat.

Arrêté du 27 mai 1899 promulguant dans la colonie le décret du 31 mars 1897 portant règlement de police sanitaire maritime dans les colonies et pays de protectorat.

Arrêté du 10 octobre 1901 mettant en quarantaine les provenances du Sénégal.

Arrêtés des 25 et 28 juillet 1902 relatifs à l'épidémie de la fièvre jaune reconnue à Grand-Bassam le 24 juillet.

- Circulaires et Décisions

Décision du 6 juillet 1899 nommant une commission chargée de déterminer un nouvel emplacement pour le cimetière de Grand-Bassam.

Circulaire ministérielle relative à l'application du décret du 31 mars 1897 sur la police sanitaire des Colonies, cinquième année n° 13.

2. Bibliographie

ABLE Jean- Albert, 1978, *Histoire et Tradition politique du pays Abouré*, Abidjan, Imprimerie Nationale.

ALONOU Kokou Benjamin, 2006, «Assistance médicale indigène : action humanitaire ou œuvre utilitaire?», *Revue du CAMES - Nouvelle Série B*, Vol. 007 N° 1, p. 165 - 173.

BECKER Charles, COLLIGNON René, 1998, « Épidémies et médecine coloniale en Afrique de l'Ouest », *Cahiers santé*, Vol 8, N°6, p. 411 - 415.

ADOFFI Ange Barnabé, 2016, «Les premiers essais d'application de l'hygiène urbaine dans la colonie de Côte d'Ivoire (1897-1899)», *SIFOE, revue d'Histoire d'Art et d'Archéologie*, volume 7, p. 9 - 19

ADOFFI Ange Barnabé, 2017, «La lutte contre la fièvre jaune à Grand-Bassam et ses conséquences (1899-1902)», *Revue Société et Économie (LAASSE)*, n° 9, p. 57-73.

AUJOULAT Louis-Paul, 1969, *Santé et développement en Afrique*, Paris, Armand colin.

BOUCHE Denise, 1991, *Histoire de la colonisation française*, Tome 2, Paris, Fayard.

COULIBALY N'Golo Joachim, 1982, «Bingerville à l'époque des gouverneurs (1900-1934)», in *Annales de l'université d'Abidjan*, série Histoire, tome 10, p. 183-195.

DOMERGUE-CLOAREC Danielle, 1986, *Politique coloniale française et réalités coloniales : la santé en Côte d'Ivoire, 1905-1958*, Toulouse, Académie des sciences d'outre-mer.

- DOMERGUE-CLOAREC Danielle, LAPEYSSONIE Léon, 1990, « La médecine coloniale. Mythes et réalités, *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 77, n° 289, p. 193 - 194
- DOZON Jean-Pierre, « D'un tombeau à l'autre », *Cahiers d'Études africaines*, XXXI (1-2), p. 135-157
- GUILCHER René-François, 1956, *La Société des missions africaines, ses origines, sa nature, sa vie, ses œuvres*, Lyon, Procure des missions africaines.
- LAPEYSSONIE Léon, 1988, *La médecine coloniale*, Paris, Seghers.
- OGODO Liopo, 1983, *Les Ébrié et la pénétration européenne du milieu du XIX^{ème} siècle à la fin de la conquête française*, mémoire de maîtrise, Université nationale de Côte d'Ivoire, département d'Histoire.
- PULVENIS Claude, 1968, « une épidémie de fièvre jaune à Saint-Louis du Sénégal (1881) », *Bull. IFAN* 30 B, 4, p. 1353-1373.
- PULVENIS Claude, 1968, « La lutte contre la fièvre jaune au Sénégal à la fin du XIX^e siècle », *Revue Générale des Sciences*, LXX, ³/₄, p. 83-104.
- RICOSSE Jean-Henri, HUSSER Jean-Alain, 1982, « Bilan et avenir de la lutte contre les grandes endémies en Afrique occidentale francophone », *Cahiers d'études africaines*, vol. 22, n° 85-86, p. 145-168.
- RUFFLE Jacques, SOURNIA Jean-Charles, 1984, *Les épidémies dans l'histoire de l'homme*, Paris, Flammarion.
- SINOU Alain, 1991, *Comptoirs et villes coloniales du Sénégal, Saint-Louis, Gorée, Dakar*, Paris, Karthala-Orstom.
- TARRADE Jean, MEYER. Jean, REY-GODZEIGUER Annie, THOBIE Jacques, 1991, *Histoire de la France coloniale : des origines à 1914*, Paris, Armand colin.
- TOZARD Philippe, 1987, *Mémorial de Côte d'Ivoire. La Côte d'Ivoire coloniale*, Abidjan, Éditions AMI.
- WONDJI Christophe, 1972, « La fièvre jaune à Grand-Bassam (1899-1903) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 59, n° 215, 2^e trimestre, p. 205-239.
- WONDJI Christophe, 1976, « Bingerville, naissance d'une capitale, 1899-1909 », *Cahiers d'études africaines*, Vol. 16 N°61-62, p. 83-102.